

pH Down

SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identification du produit: pH Down

Formule d'engrais: Ne s'applique pas

Type de produit: Liquide

Usage du produit: Ajustement du pH

Restrictions d'utilisation: S.O

Fournisseur: Future Harvest Plantlife Products

Numéro de téléphone en cas d'urgence: 250-491-0255

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est considéré dangereux par la Norme de communication de risque de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classification GHS:

Dangers physiques: corrosif pour les métaux

Risques de contact - peau : catégorie 1B. Peut provoquer de sévères brûlures cutanées et dommages oculaires

Risques de contact - yeux : catégorie 1. Peut provoquer de sévères lésions oculaires

Toxicité accrue – oral : catégorie 3. Toxique lorsque avalé

Cancérogénicité : ce produit n'est pas classé en tant qu'élément cancérogène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA

Toxicité accrue inconnue : ne s'applique pas

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbol GHS : corrosion, tête de mort et os croisés, risques sanitaires



GHS - Mentions de danger
Peut être corrosif pour les métaux

GHS - Déclaration de Risque Sanitaire
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Provoque des dommages oculaires sévères
Nocif en cas d'ingestion
Provoque des dommages aux organes (systèmes gastro-intestinal et respiratoire)

GHS - Conseils de prudence - Prévention
À conserver uniquement dans son récipient initial
Nettoyer en profondeur après manipulation
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

GHS - Conseils de prudence - Intervention
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

GHS - Conseils de prudence - Entreposage
Conserver dans un récipient résistant à la corrosion et sans aluminium, doté d'une doublure interne résistante
(NOTE : du gaz d'hydrogène inflammable peut être généré si un récipient et/ou des raccords en aluminium sont utilisés.)
Garder sous clef

GHS - Precautionary Statement(s) - Élimination
Disposer du contenu et du récipient selon les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 Autres dangers Aucun autre danger identifié

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N ° CAS.	Concentration	Autres noms
Acide phosphorique	7664-38-2	30-40%	

Remarque: Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation: Transporter à l'air frais. Si la respiration est interrompue, le personnel qualifié devrait commencer à donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : ne pas faire vomir lorsque la substance est avalée. Boire de grandes quantités d'eau. Si des vomissements ont spontanément lieu, garder les voies respiratoires dégagées. Boire davantage d'eau à l'arrêt des vomissements. Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente ou convulsive. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Corrosif. Cette substance peut être corrosive pour tout tissu avec lequel elle rentre en contact. Elle peut provoquer de sévères brûlures et la destruction massive des tissus, ce qui peut engendrer la liquéfaction, la nécrose et/ou la perforation.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, au besoin

Peau : corrosion cutanée. L'exposition à la peau peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons, de l'irritation, un gonflement, des brûlures (au premier, deuxième ou troisième degré), la liquéfaction de la peau et des dommages aux tissus sous-jacents (blessures graves et profondes).

Yeux : dommages oculaires sévères. L'exposition des yeux peut provoquer une brûlure des paupières, une conjonctivite, un œdème cornéen, des brûlures cornéennes, une perforation cornéenne, des lésions au contenu interne de l'œil, des défauts visuels permanents, la cécité et/ou la perte de l'œil.

Ingestion par la bouche:

Effets sur le système gastro-intestinal : l'exposition par ingestion peut provoquer de l'irritation, un gonflement et la perforation des tissus gastro-intestinaux inférieurs et supérieurs. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître.

Effets/symptômes à retardement : une exposition prolongée ou répétée de la peau peut provoquer de l'irritation et une dermatite chronique.

Condition médicale aggravée par l'exposition : corrosif. Peut aggraver des conditions oculaires, cutanées ou respirations préexistantes (y compris l'asthme et d'autres problèmes respiratoires).

Protection des premiers répondants : protégez-vous en évitant tout contact avec ce produit. Utiliser un équipement de protection individuel. Consulter la Section 8 pour les recommandations d'équipements de protection individuels. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou de la brume pulvérisée du produit. Le personnel soignant doit au minimum utiliser un EPI suffisant pour prévenir la transmission d'agents pathogènes par le sang.

Notes au médecin : l'absence de signe ou de symptômes visibles de brûlures n'exclut PAS la présence de véritables lésions des tissus. Des lésions probables de muqueuses peuvent contre-indiquer le recours au lavage gastrique. Il n'existe aucun antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Compatible avec toutes les techniques standards d'extinction d'incendie.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Ne s'applique pas. Solution aqueuse. Non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Aucun

Risque d'incendie : non combustible, la substance même ne brûle pas, mais peut se décomposer à la chaleur en produisant des fumées corrosives et/ou toxiques. Peut réagir au contact de métaux chimiquement réactifs tels que l'aluminium, le zinc, le magnésium, le cuivre, etc. pour libérer de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs dans l'air.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements de protection adéquats, ainsi qu'une protection oculaire et faciale.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Informer les autorités si un déversement pénètre un cours d'eau ou les égouts ou a contaminé le sol ou la végétation.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Dans le cas d'un déversement ou d'une fuite, boucher la fuite le plus vite possible. Pour les petits et grands déversements: limiter le déversement le plus possible. Limiter le produit déversé avec des digues, des sacs de sables, etc. Une fois le produit confiné, le recueillir et le transférer vers une zone d'élimination de produits chimiques. Le produit liquide peut être retiré à l'aide d'un camion de vidange. Neutraliser les résidus avec une couverture de bicarbonate de soude ou de tout autre agent asséchant approprié. Pour plus d'informations, consulter la Section 13 : Considérations relative à l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir également la Section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter la production de brume. Mettre à disposition une ventilation adéquate. Des douches d'urgence et des installations de lavage des yeux doivent être accessibles. Voir également la Section 8.

7.2 Précautions d'entreposage

La température d'entreposage est de 0-95 °C. La température de chargement doit être de 45-95 °C. Installer un mur de protection adéquat. Récipients inadéquats : ne pas entreposer dans des récipients en aluminium, fibre de verre, cuivre, laiton, zinc ou galvanisés. Voir également la section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

7.4 Précautions environnementales

Tenir à l'écart des sources d'eau et des égouts. Cette substance est acide et peut abaisser le pH des eaux de surface à faible capacité tampon. Les rejets doivent être signalés aux organismes compétents, si exigé.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Éviter de respirer la vapeur ou la brume. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Laver en profondeur après la manipulation. Lors du mélange, ajouter lentement à l'eau pour minimiser la production de chaleur et les éclaboussures.

8.2 Conditions d'entreposage sécuritaire:

Entreposer et manipuler conformément aux réglementations et normes en vigueur. Garder le récipient fermé de façon étanche et étiqueter de façon appropriée. Ne pas entreposer dans un récipient ou utiliser des raccords en aluminium ou des lignes de transfert, car du gaz d'hydrogène inflammable risque alors d'être généré. Conserver à l'écart des substances compatibles (consulter ci-dessous la Section 10 de la Feuille de Données de Sécurité).

8.3 Incompatibilités/matériaux à éviter:

Liquides inflammables, acides, composés halogénés, eau. Tout contact prolongé avec l'aluminium, le laiton, le bronze, le plomb, le zinc, et tout autres métaux ou alliages sensibles aux alcalis.

GHS : DANGERS PHYSIQUES :

Corrosif pour les métaux

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Apparence liquide : clair

Couleur : incolore

Odeur : Inodore

Seuil d'odeur [ppm] : non disponible

Poids moléculaire : 99

Formule moléculaire : H₃PO₄

Point d'ébullition : 102 à 143 °C (216 à 289 °F)

Point de congélation/plage de congélation : -65 à 4 °C (-85 à 39 °F)

Tension de vapeur: 4 mmHg à 25°C (77 °F) : aucune donnée

Solution à 50 % 20 mmHg à 25 °C (77 °F) : aucune donnée

20 % solution 7 de 14 Densité de vapeur (air=1) : aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Densité relative - Densité spécifique (eau=1) : 1,09 - 1,52 @ 15,6 °C

Solubilité dans l'eau : 100%

pH : 1,5

Teneur en COV (%) : 0 %.

Volatilité : aucune donnée disponible

Taux d'évaporation (éther=1) : aucune donnée disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) : ne s'applique pas
Point d'ignition : non inflammable
Inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
Niveau d'inflammabilité inférieur (air) : ne s'applique pas
Niveau supérieur d'inflammabilité (air) : ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation : non déterminé
Viscosité : aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Soluble à l'eau. Réagit avec les bases en produisant de la chaleur. Peut produire du gaz d'hydrogène lorsqu'en contact avec des métaux.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est stable sous manipulation régulière et les conditions d'entreposage décrites dans la Section 7. Il réagit aux acides.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Liquides inflammables, acides, composés halogénés, eau, contact prolongé avec l'aluminium, le laiton, le bronze, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc ou d'autres métaux ou alliages sensibles aux alcalis.

10.4 Conditions à éviter

Le mélanger avec de l'eau, des bases ou des matériaux incompatibles peut provoquer des éclaboussures et libérer de grandes quantités de chaleur. Réagit avec certains métaux en produisant de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.5 Matériaux incompatibles

Voir Section 10.3

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Renseignements sur les voies d'exposition probables

Tous symptômes de toxicité accrue sont dus à une haute alcalinité. Le produit causera de l'irritation.

11.2 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (liste de toutes les voies d'exposition possibles)
Produit oral: 2600 mg/kg rat

Produit cutané: Irritant pour la peau

Produit par inhalation : Aucune donnée disponible.

Toxicité par doses répétées Produit : Aucune donnée disponible.

11.3 Effets potentiels sur la santé

Contact oculaire : corrosif. Provoque des dommages oculaires graves qui peuvent résulter en des irritations, des douleurs, des brûlures et des dommages permanents y compris la cécité.

Contact avec la peau : corrosif. Provoque des brûlures sévères de la peau. Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut se traduire en dermatite.

Inhalation : toxique en cas d'inhalation. Corrosif. Peut provoquer une irritation sévère des voies respiratoires avec toux, étouffements, douleur et d'éventuelles brûlures des membranes muqueuses. Cette substance peut être extrêmement destructive pour les tissus des membranes muqueuses et du système respiratoire.

Ingestion : toxique lorsque avalé. Corrosif. Peut provoquer la brûlure des membranes muqueuses et gastro-intestinales. Lorsque ingéré, il peut poser un risque d'aspiration pulmonaire durant les vomissements. L'aspiration pulmonaire peut engendrer une pneumonie chimique, une endémie pulmonaire, des lésions des tissus pulmonaires ou la mort.

Effets chroniques : un contact répété ou prolongé avec la peau peut engendrer une dermatite.

11.4 Signes et symptômes d'exposition

Cette substance peut provoquer des brûlures sévères et des dommages permanents à tout tissu avec lequel elle entre en contact. Les signes et symptômes d'exposition varient et dépendent de la voie, du degré et de la durée d'exposition. L'aspiration de cette substance peut provoquer des signes et des symptômes similaires à ceux expérimentés suite à sa respiration ou son inhalation.

Inhalation (respiration) : effets sur le système respiratoire. L'exposition à la substance en suspension peut provoquer de l'irritation, des rougeurs des voies respiratoires supérieures et inférieures, une toux, des spasmes et un œdème laryngé, un essoufflement, une bronchio-constriction et la possibilité d'un œdème pulmonaire. Des cicatrices graves et permanentes peuvent apparaître. L'aspiration de cette substance peut provoquer les mêmes conditions.

Peau : corrosion cutanée. L'exposition de la peau peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons, de l'irritation, un gonflement, des brûlures (au premier, deuxième ou troisième degré), la liquéfaction de la peau et des dommages aux tissus sous-jacents (blessures graves et profondes).

Yeux : dommages oculaires graves. L'exposition au niveau des yeux peut provoquer la brûlure des paupières, une conjonctivite, un œdème cornéen, des brûlures et perforations cornéennes, des dommages au contenu interne de l'œil, des défauts visuels permanents, la cécité et/ou la perte de l'œil.

Ingestion (avaler) : effets sur le système gastro-intestinal. L'exposition par ingestion peut provoquer une irritation, un gonflement et une perforation des tissus gastro-intestinaux supérieurs et inférieurs. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître.

Toxicité accrue : dans une solution, cette substance affectera tous les tissus avec lesquels elle entre en contact. La gravité des dommages sera en fonction de sa concentration, la durée de contact et les conditions du tissu. Suite à l'exposition, il peut y avoir un délai avant que l'irritation et les autres effets soient apparents. Cette substance est un puissant irritant, en plus d'être corrosive pour la peau, les yeux et les membranes muqueuses. Elle peut provoquer des brûlures sévères et des dommages permanents à tout tissu avec lequel elle entre en contact.

Toxicité chronique : un contact répété et prolongé avec la peau peut engendrer une dermatite.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecotoxicité : peut être nocif pour les organismes aquatiques étant donné le changement de pH.

12.2 Persistance et dégradation

S'attendre à ce que la substance soit facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le phosphore est essentiel à la vie.

12.4 Mobilité dans le sol

Lorsqu'il est déversé sur de la terre, l'acide phosphorique s'infiltrer vers le bas, le taux étant plus élevé à faible concentration en raison de la viscosité réduite. Lors du déplacement à travers le sol, l'acide phosphorique dissout une partie des matériaux du sol, en particulier ceux à base de carbonate. L'acide sera neutralisé dans une certaine mesure, l'adsorption des ions proton et phosphate étant également possible. Il restera cependant des quantités importantes d'acide qui se dirigeront vers la nappe phréatique. Lorsqu'il atteindra la nappe phréatique, l'acide continuera à se déplacer dans le sens de l'écoulement des eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable

12.6 Autres effets nocifs

L'acidité de ce produit aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH. Ce produit a démontré une légère toxicité pour les organismes terrestres.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Déchets de matériaux: réutiliser ou retraitement, si possible. Peuvent être soumis à la réglementation en matière d'élimination. Élimination conformément à toutes les réglementations en vigueur.

13.2 Gestion du récipient: éliminer le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales en vigueur. Le rinçage du récipient doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN : UN1805

Nom d'expédition approprié: solution d'acide phosphorique

Groupe d'emballage: III

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

STATUT RÉGLEMENTAIRE DE L'OSHA : cette substance est considérée comme dangereuse selon la Norme de communication des risques de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

CERCLA SECTIONS 102a/103 SUBSTANCES DANGEREUSES (40 CFR 302.4) : si un rejet doit être déclaré en vertu de l'article 103 de la CERCLA, veuillez en informer la commission d'intervention d'urgence de l'état et le comité local de planification d'urgence. De plus, veuillez informer le Centre national de réponse au (800) 424-8802 ou au (202) 426-2675.

SARA EHS PRODUIT CHIMIQUE (40 CFR 355.30) Non réglementé

EPCRA SECTIONS 311/312 CATÉGORIES DE DANGER (40 CFR 370.10) : danger sanitaire

EPCRA SECTION 313 (40 CFR 372.65) : non réglementé.

PROCESSUS DE SÉCURITÉ DE L'OSHA (PSM) (29 CFR 1910.119) : non réglementé

FDA : cette substance a le statut Generally Recognized as Safe (généralement considéré sécuritaire) (GRAS) en vertu des réglementations spécifiques de la FDA. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le Code of Federal Regulations (Code des réglementations fédérales) accessible sur le site web de la FDA. Ce produit n'est pas fabriqué selon toutes les exigences des Good Manufacturing Practices (cGMP) en vigueur telles que définies par la Food and Drug Administration (FDA).

STATUT D'INVENTAIRE NATIONAL STATUT D'INVENTAIRE DES ÉTATS-UNIS
Toxic Substance Control Act (TSCA) : tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

TSCA 12(b) : ce produit n'est pas soumis à une notification d'exportation.

Inventaire canadien des produits chimiques : tous les composants de ce produit sont inscrits sur la liste intérieure des substances (LIS) ou sur la liste extérieure des substances (NDSL).

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les substances contrôlées et la SDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT - Classifications des substances :

D1B - Substances toxiques et infectieuses. Substances ayant des effets toxiques immédiats et graves. Substance toxique.

E- Matériaux corrosifs

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'édition: 9 juillet 2018

Avis:

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.